

et sur l'amendement de M. Epp, appuyé par M. Baker (Nepean-Carleton): Qu'on modifie la motion à l'annexe B de la résolution proposée en supprimant l'article 46 et en apportant à l'annexe toutes les modifications qui découlent de cette suppression.

**M. Serge Joyal (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor):** Monsieur le président, je reviens aujourd'hui vers vous pour prendre la parole lors de ce débat un peu comme ces pèlerins du Moyen-Âge revenaient du Mont Saint-Michel, du Gange ou de La Mecque, enthousiastes et fervents. Pendant ces trois mois et demi qu'ont duré les sessions du comité mixte sur la Constitution, j'ai écouté, j'ai réfléchi, j'ai repris un à un les arguments, les objections, j'ai pu en toute liberté repenser mon adhésion à ce pays. Les Canadiennes et les Canadiens qui se sont présentés devant les membres du comité, à vrai dire, nous auront rendu un inestimable service, ils auront permis à tous ceux et celles qui y siégeaient de sortir qui de nos villes, qui de nos campagnes, pour apprendre pendant toutes ces heures, tantôt les difficultés de notre histoire, tantôt ses progrès, tantôt les nombreuses facettes des multiples cultures qui peuplent l'immense territoire de notre pays. Comment remercier les 314 personnes qui au nom de leur groupe sont venues à nous en toute confiance nous exposer leurs griefs, leurs espoirs, leur vision de ce pays, qu'elles souhaitent plus généreux, plus tolérant, plus juste! Ce sont ces qualités, monsieur le président, que j'ai constatées chez tous les membres de ce comité, cet esprit au travail, ce labeur, chacun, chacune l'a vécu avec le sens le plus aigu de ses responsabilités. Pendant les 300 heures de séance du comité, le public a pu apprécier jusqu'à quel point les membres du comité ont assumé au meilleur de leur connaissance et en toute honnêteté la responsabilité qui leur incombait d'aider cette Chambre et l'autre à prendre une décision historique. Je suis reconnaissant à chacun et à chacune de nous avoir enseigné tantôt les frustrations des citoyens de l'Ouest, tantôt les espoirs de peuples ancestraux à ce que ce pays redevienne une terre de fraternité et de partage. Je suis profondément reconnaissant à mes collègues du Parlement et aux honorables sénateurs de m'avoir placé dans cette fonction privilégiée où mon rôle consistait essentiellement à les assister au meilleur de mes connaissances à s'acquitter de leurs responsabilités.

[Traduction]

Je voudrais remercier en particulier le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) qui est à la Chambre aujourd'hui et bien entendu le député de Lincoln (M. Mackasey) qui tous deux, au nom de leur parti, ont su préserver la confiance dans le président. Si nous sommes aujourd'hui en mesure de débattre la proposition de résolution, c'est je crois surtout à cause de leur respect, de leur confiance et de leur aptitude à exprimer leur opinion d'une manière propre à aider nos concitoyens.

*La constitution*

**Des voix: Bravo!**

● (1600)

[Français]

**M. Joyal:** Je voudrais donc maintenant faire part à la Chambre des enseignements que j'en ai retenus. Le Canada, monsieur le président, n'est pas un pays qui s'est bâti dans la facilité et l'euphorie. Les colons français qui s'y sont établis au XVII<sup>e</sup> siècle ont, pour s'enraciner, lutté contre un milieu hostile au prix de sacrifices difficiles à imaginer aujourd'hui. Au XVIII<sup>e</sup> siècle s'est produit un affrontement avec un nouvel occupant qui provoqua des tensions politiques continues.

La rébellion de 1837 et les luttes pour le gouvernement responsable ont occupé le XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à la Confédération. Depuis 1867, le Canada a vécu un long et lent processus d'évolution politique. Peu à peu il a conquis son autonomie, son indépendance, sa souveraineté. Aujourd'hui, nous voilà arrivés à la dernière étape et au début d'une ère nouvelle. Nous voilà devant un choix à faire, un choix fondamental. Nous devons choisir le genre de pays que nous voulons construire. Ce choix ne peut pas être facile et ne pas provoquer de tiraillements. Il n'y a pas de pays au monde dont l'indépendance formelle ne s'acquière sans difficulté, sans débat, sans émotion et sans passion. Ceux qui pensent que les Pères de la Confédération ont conçu l'union fédérale de ce pays dans les discussions faciles de rencontres sociales à Charlottetown ou à Québec devraient relire ces pages de notre histoire. Ceux encore qui croient que la population a été associée à ces efforts qui devaient aboutir à la naissance du Canada se trompent entièrement. En fait, le public en a été totalement exclu.

Antoine Aimé Dorion, député de Hochelaga, mon prédécesseur à la Chambre, dénonçait devant ses électeurs, le 7 novembre 1864, le caractère secret des débats fédéraux, et je cite:

Vous savez déjà qu'une conférence a eu lieu à Québec... L'on y a discuté, en séances secrètes, les plus grands intérêts du pays... L'absence de toute communication officielle des procédés de la conférence, le silence absolu des ministres bas-canadiens sur les détails de cette confédération projetée, semblent indiquer que l'on veut précipiter cette mesure sans consulter le peuple et sans même lui donner le temps d'en étudier les dispositions et d'en apprécier la tendance et la portée.

Si aujourd'hui nous débattons d'une résolution après 300 heures de discussions sous les caméras de la télévision, après avoir invité les Canadiens de toutes les régions du pays à nous faire connaître leurs vues et leurs opinions, nous ne pouvons certainement pas faire de comparaisons sérieuses avec le processus suivi par nos prédécesseurs.

[Traduction]

Je pourrais ajouter que durant les 106 séances du comité, l'opposition a parlé les deux tiers du temps comme il suit: l'opposition officielle a utilisé 43 p. 100 du temps, le Nouveau parti démocratique 22 p. 100 et le parti libéral 34 p. 100. Le mandat du comité a été prolongé à deux reprises à la demande de l'opposition: tout d'abord jusqu'au 6 février, puis jusqu'au 13 février. L'opposition a convenu que c'était un délai suffisant pour terminer ses travaux. Enfin, au moins trois millions de citoyens ont été en mesure de suivre les débats à la télévision en direct ou en différé.